



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-troisième session

16-20 mai 2022

**Informations actualisées sur les activités de la FAO relatives à l'approche
«Une seule santé», notamment le Plan d'action conjoint «Une seule santé»**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption
Vétérinaire en chef

Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses)

Tél.: +39 06 570 53371

Courriel: Keith.Sumption@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le Comité du Programme, à sa cent trentième session, s'est félicité de la prise en compte des recommandations des comités techniques de la FAO concernant l'intégration systématique de l'approche «Une seule santé» dans les travaux de l'Organisation.
- Le Conseil, à sa cent soixante-sixième session, a salué les activités de la FAO relatives à l'approche «Une seule santé», notamment la collaboration fructueuse au sein de l'Alliance tripartite et avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les travaux menés dans ce cadre en vue d'élaborer des mécanismes de communication d'informations ainsi qu'une stratégie et un plan de travail conjoints «Une seule santé».
- Reconnaissant l'importance fondamentale de l'approche «Une seule santé» dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, la FAO considère cette approche comme un concept transversal et essentiel qui doit être pris en compte dans tous les domaines prioritaires du Programme (DPP) énoncés dans son Cadre stratégique 2022-2031, et plus particulièrement dans le DPP y afférent («Amélioration de la production», AP 3).
- Le présent document fournit un aperçu et des informations actualisées sur les activités relatives à l'approche «Une seule santé» qui sont menées dans l'ensemble de l'Organisation, plus précisément dans le cadre de la collaboration entre la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le PNUE (partenariat quadripartite), à l'appui de la gouvernance mondiale «Une seule santé» et d'une approche globale au niveau des pays.
- Il fait aussi le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du Plan d'action conjoint «Une seule santé» (dénommé auparavant «Plan d'action mondial sur l'approche “Une seule santé”»).
- Des progrès considérables ont été réalisés au cours de l'année écoulée s'agissant de l'intégration systématique de l'approche «Une seule santé» aux niveaux mondial, régional et national, au moyen de plusieurs initiatives qui facilitent la collaboration, la constitution de réseaux, le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation.
- La FAO redouble actuellement d'efforts, en collaboration avec ses partenaires, pour que l'approche «Une seule santé» soit appliquée dans toutes les activités qui intéressent les systèmes agroalimentaires, l'objectif étant de rendre ces systèmes durables et de réduire les risques mondiaux liés à la santé.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner le contenu du présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration systématique de l'approche «Une seule santé» dans les travaux de la FAO et la coordination des activités «Une seule santé» menées dans le cadre du partenariat quadripartite;
- a pris note de l'initiative visant l'élaboration d'un plan d'action conjoint «Une seule santé» par les membres du partenariat tripartite (FAO, OMS, OIE et PNUE).

I. Contexte

1. La FAO promeut l'approche «Une seule santé» dans ses travaux sur la santé des animaux et des végétaux, la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition, la résistance aux antimicrobiens, les pêches et la santé de l'environnement. Consciente de l'importance fondamentale de l'approche «Une seule santé» dans ces activités, la FAO redouble actuellement d'efforts, en collaboration avec ses partenaires, pour que cette approche soit appliquée dans tous les aspects liés aux systèmes agroalimentaires afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Ces efforts sont cruciaux pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD). Vous trouverez davantage d'informations sur les activités collaboratives et intégratives «Une seule santé» dans le document intitulé *Renforcer les capacités et la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»*, qui a été présenté au Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture en mars 2022.

2. Dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO a fait de l'approche «Une seule santé» un concept transversal et important qu'il convient de prendre en compte au titre des *quatre améliorations*, et plus particulièrement du DPP qui lui est consacré (AP 3). L'idée est de promouvoir une intégration et une prise en compte plus systématiques de ces questions dans l'ensemble des activités de la FAO.

3. Le DPP-AP 3 prône une approche «Une seule santé» intégrée et coordonnée pour réduire les pertes dans les systèmes agroalimentaires et les incidences négatives sur les écosystèmes qui sont imputables à la propagation des organismes nuisibles et des maladies qui touchent les animaux et les végétaux, terrestres et aquatiques, notamment les infections zoonotiques susceptibles de donner lieu à une pandémie et la résistance aux antimicrobiens. Les principaux objectifs du DPP consistent à améliorer la productivité et à réduire les risques d'origine biologique, en appliquant des approches intégrées en matière de lutte contre les organismes nuisibles et de gestion de la biosécurité au niveau national pour rendre les systèmes agroalimentaires plus durables, plus résilients et plus inclusifs, dans le contexte du changement climatique et d'un environnement en mutation.

4. La FAO encourage le recours systématique à l'approche «Une seule santé» aux niveaux mondial, régional et national, au moyen de plusieurs initiatives qui facilitent la collaboration, la création de réseaux, la communication et la sensibilisation. Les efforts internes promeuvent les échanges, l'apprentissage et la consolidation des activités «Une seule santé» au sein de l'Organisation.

5. Les efforts externes relatifs à «Une seule santé» s'appuient, quant à eux, sur des collaborations avec l'OMS, l'OIE et le PNUE, et en tirent parti. Lors de sa réunion exécutive annuelle, tenue en mars 2022, l'Alliance tripartite FAO-OMS-OIE a signé un protocole d'accord avec le PNUE pour créer officiellement un partenariat quadripartite.

6. Dans le cadre de ce partenariat, des progrès considérables ont été accomplis au cours de l'année écoulée, en particulier s'agissant d'élaborer collectivement le Plan d'action conjoint «Une seule santé».

II. Intégrer systématiquement l'approche «Une seule santé» dans les programmes de la FAO et l'appui que l'Organisation prête aux pays

7. En ce qui concerne l'approche «Une seule santé», la FAO jouit d'une expérience de longue date qu'elle a acquise dans le cadre de ses travaux sur les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens. Des efforts importants sont en cours pour élargir ce cadre et intégrer de manière systématique l'approche «Une seule santé» dans les systèmes agroalimentaires, en englobant différents secteurs et disciplines, dont la biodiversité, la biosécurité la santé du sol et du microbiome, ainsi que la qualité et la sécurité sanitaire de l'eau. L'élargissement de l'approche «Une seule santé» et son intégration systématique dans tous les aspects des systèmes agroalimentaires

contribuent à la mise en place de systèmes alimentaires durables pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire les risques liés à la sécurité sanitaire à l'échelle mondiale.

8. Pour soutenir cette dynamique et créer des synergies entre les différentes activités «Une seule santé» menées au sein de l'Organisation, la FAO a mis en place un groupe de travail technique interdisciplinaire et transversal «Une seule santé» en juillet 2021. Celui-ci contribue à intégrer de façon systématique l'approche «Une seule santé» dans tous les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que de comprendre et de gérer les liens entre la biodiversité, la production alimentaire et la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement.

9. Au niveau des programmes, la FAO a mené des travaux fructueux avec ses Membres et des partenaires internationaux, dans le cadre du programme EMPRES (Système de prévention des crises) Santé animale, qui ont permis d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques visant l'amélioration de l'alerte rapide, de la prévention, du temps de réaction et de la gestion à long terme des maladies émergentes et transfrontières à fort impact, y compris les zoonoses, au titre de l'approche «Une seule santé». Le programme EMPRES Santé animale sera désormais mis au service du renforcement de la biosécurité tout au long de la filière de l'élevage, grâce à la mise au point d'une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité et à la fourniture des capacités institutionnelles et techniques correspondantes, qui permettront d'évaluer les risques et de les atténuer de manière graduelle en se fondant sur des données factuelles et scientifiques afin de gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes. L'approche en faveur de la biosécurité sera une composante essentielle du DPP et du Plan d'action conjoint «Une seule santé», et un moyen collaboratif, progressif et dirigé par les parties prenantes d'intégrer systématiquement l'approche «Une seule santé» et la biosécurité pour renforcer la résilience des producteurs et améliorer les résultats «Une seule santé» au niveau des pays.

10. Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens est l'un des programmes phares menés par l'Organisation au titre de l'approche «Une seule santé». Avec l'aide de la FAO, 47 pays ont pu accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens en appliquant notamment l'approche de gestion progressive pour les questions de résistance aux antimicrobiens et la méthodologie juridique élaborées par la FAO. L'Organisation a entrepris de mettre au point un système international de suivi de la résistance aux antimicrobiens pour renforcer les systèmes de surveillance nationaux. Certains des progrès accomplis sont exposés dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 présenté à la première session du Sous-Comité de l'élevage, qui sera examiné de nouveau à la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture.

11. Pour la plupart des activités relatives à la résistance aux antimicrobiens, la FAO collabore activement dans le cadre du partenariat quadripartite afin de mettre au point des outils mondiaux et locaux qui permettent de réduire la menace que représente la résistance aux antimicrobiens et d'aider davantage les Membres dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux.

12. Les travaux concernant la résistance aux antimicrobiens se fondent sur un certain nombre d'initiatives de coordination comme le Cadre stratégique quadripartite sur la résistance aux antimicrobiens, le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens intégrant le principe «Une seule santé» et le futur partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens.

13. Dans le droit fil de l'ODD 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), la FAO prône une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau qui tient compte de la valeur de l'eau sous toutes ses formes et reconnaît le rôle intrinsèque de l'eau dans la protection de la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. La FAO œuvre à la prévention de la pollution agricole et à la lutte contre ce fléau afin d'améliorer la production alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la conservation des écosystèmes, et de limiter la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, en réalisant des contrôles agricoles, hydriques et environnementaux pour empêcher la propagation de maladies à transmission vectorielle

liées à l'eau et appliquer de nouvelles techniques comme le traçage génomique depuis les sources d'eau jusqu'aux aliments, qui permettent de protéger la santé et d'assurer la sécurité sanitaire.

14. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui prend en compte le caractère essentiel de l'approche «Une seule santé» pour la sécurité sanitaire des aliments, comprend un DPP sur ce thème (AN 3: Des aliments salubres pour tous) afin de promouvoir les politiques et les programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires. Ces priorités reflètent le caractère intersectoriel de la sécurité sanitaire des aliments et témoignent d'un effort visant à cerner cette problématique et à l'intégrer dans tous les secteurs des systèmes agroalimentaires.

15. Sachant que plus de 35 pays ont entrepris d'élaborer leurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la suite de la publication du document intitulé [*Résistance aux antimicrobiens et plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable*](#), la FAO dirige actuellement la rédaction de notes d'orientation sur l'intégration de l'approche «Une seule santé» dans les plans-cadres et le suivi des progrès accomplis au titre de ces plans-cadres, au moyen d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps).

16. La FAO préconise de porter l'approche «Une seule santé» à un autre niveau en collaborant avec des étudiants du monde entier. En octobre 2021, elle a organisé un dialogue avec les jeunes lors duquel ont eu lieu des débats visant à permettre aux participants de mieux appréhender les différentes composantes de l'approche dans le contexte des systèmes agroalimentaires et un concours artistique, outre le contenu spécifique mis à disposition (vidéos et chanson en rapport avec «Une seule santé»). Cette première édition, qui a réuni 200 participants, a permis à la FAO de constituer un premier groupe de jeunes ambassadeurs «Une seule santé» qui contribuent, par leur vision, à définir l'approche et tiennent compte des priorités régionales.

III. Faire progresser l'approche «Une seule santé» grâce à des partenariats stratégiques et à la coordination

17. Les travaux visant à résoudre les problèmes qui se posent sur le plan de la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement au moyen d'une approche intégrée ont considérablement progressé au cours de l'année écoulée, grâce à la collaboration de l'Alliance tripartite avec le PNUE. Dans le cadre de ce partenariat quadripartite, de grandes avancées ont été réalisées, en particulier à l'appui de la gouvernance mondiale «Une seule santé» et de la participation à plusieurs initiatives conjointes «Une seule santé». Lors de la réunion exécutive de mars 2022, les chefs de secrétariat des quatre organisations ont signé un protocole d'accord révisé portant création du partenariat quadripartite.

18. La FAO, qui assurait la présidence de l'Alliance tripartite associée au PNUE pour la période allant de février 2021 à mars 2022, a élaboré, en collaboration avec ses partenaires, un document prospectif fixant certains objectifs pour 2022, qui a été approuvé à l'unanimité par les chefs de secrétariat. L'un de ces objectifs consistait à formuler collectivement un plan d'action conjoint «Une seule santé» (voir la section IV).

19. L'Alliance tripartite et le PNUE ont promu activement l'approche «Une seule santé» à l'occasion de manifestations mondiales comme les réunions du G7 et du G20, le Sommet mondial sur la santé et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

20. À la suite de la réunion du G7, la FAO, avec ses partenaires de l'Alliance tripartite et le PNUE, a entrepris une étude de cadrage pour renforcer la base de renseignements «Une seule santé» en recensant les bonnes pratiques, de proposer un cadre d'alerte rapide «Une seule santé» pour le partage efficace d'informations au niveau national et de cartographier les atouts et les faiblesses des systèmes d'information existants au sein de l'Alliance tripartite associée au PNUE et d'autres organisations internationales.

21. En réponse à une demande formulée par la présidence italienne du G20, l'Alliance tripartite et le PNUÉ, en collaboration avec la Banque mondiale, ont élaboré un document de promotion des investissements dans l'approche «Une seule santé» à l'intention du G20, afin de fournir une analyse coûts-avantages du financement de cette approche.

22. Lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, l'Alliance tripartite et le PNUÉ ont pris l'engagement de créer une coalition «Une seule santé» et de mobiliser tous les secteurs et les disciplines concernés, ainsi que tous les échelons de la société. Cet engagement aura une influence sur les voies empruntées par les pays pour transformer leurs systèmes agroalimentaires à la suite du Sommet.

23. Des mécanismes de financement ont été étudiés pour mobiliser davantage de ressources et coordonner les efforts déployés à l'appui de l'approche «Une seule santé» et de la création de coalitions avec d'autres partenaires techniques et partenaires fournisseurs de ressources.

24. Pour soutenir la collaboration et le partenariat «Une seule santé», 26 spécialistes ont été invités, en mai 2021, à constituer le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé», chargé de donner aux quatre organisations des conseils en matière de politiques et des avis scientifiques fondés sur des éléments factuels en ce qui concerne l'approche «Une seule santé». L'un des principaux résultats des travaux menés par le Groupe d'experts au cours des six derniers mois est la définition¹ de l'approche «Une seule santé», qu'il a récemment formulée.

25. Au niveau régional, la coordination «Une seule santé» a été consolidée grâce à la mise en place de mécanismes prévus à cet effet. Un secrétariat régional «Une seule santé» a été créé en Afrique en vue de renforcer la collaboration «Une seule santé» avec les parties prenantes et de prêter un appui aux cadres «Une seule santé» au niveau régional et dans les pays du continent. En Asie et dans le Pacifique, un certain nombre de produits conjoints «Une seule santé» ont été élaborés afin de mutualiser les informations et les meilleures pratiques sur les maladies zoonotiques, la résistance aux antimicrobiens et la sécurité sanitaire des aliments.

26. Le mécanisme de coordination «Une seule santé» pour la région Europe et Asie centrale a vu le jour en avril 2021. En outre, la création d'une plateforme régionale «Une seule santé» institutionnalisée et bien définie, en coordination avec les autres parties prenantes, est envisagée dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Des dispositions analogues sont actuellement l'objet de pourparlers avec les partenaires concernés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces mécanismes de coordination régionaux «Une seule santé» permettent d'officialiser la coopération régionale dans le cadre du partenariat quadripartite, au niveau tant politique que technique.

27. La FAO dirige actuellement, au titre du partenariat quadripartite, la création d'une plateforme à parties prenantes multiples sur la résistance aux antimicrobiens, qui vise l'inclusion en rassemblant les parties intéressées par les populations humaines, les animaux, les végétaux et l'environnement, afin de réduire les risques liés à la résistance aux antimicrobiens au moyen de l'approche «Une seule santé». Un premier débat public sur le sujet, qui a réuni un large éventail de parties prenantes du monde entier, a été organisé à l'été et l'automne 2021.

IV. Plan d'action conjoint «Une seule santé»

28. Le Conseil, à sa cent soixante-sixième session, a salué les activités de la FAO relatives à l'approche «Une seule santé», notamment la collaboration fructueuse au sein de l'Alliance tripartite et avec le PNUÉ et les travaux menés dans ce cadre en vue d'élaborer des mécanismes de

¹ Le Groupe d'experts de haut niveau a récemment établi la définition suivante: le principe «Une seule santé» consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à améliorer le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'eau, d'énergie et d'air propres, d'aliments sains et nutritifs, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durable.

communication d'informations ainsi qu'une stratégie et un plan de travail conjoints «Une seule santé». L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 74.7, a réitéré cet appel à élaborer une vision commune de l'approche «Une seule santé», y compris un plan de travail conjoint, afin de tirer parti de la coopération existante entre la FAO, l'OMS, l'OIE et le PNUE, et de la renforcer.

29. Pour y répondre, la FAO, qui assurait la présidence de l'Alliance tripartite associée au PNUE en 2021, a dirigé l'élaboration du Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026), en s'appuyant sur les conseils du Groupe d'experts de haut niveau.

30. Le Plan d'action conjoint a vocation à guider les quatre organisations dans leur collaboration au service d'«Une seule santé» afin qu'elles puissent aider leurs membres, en fonction de leurs mandats, avantages comparatifs et documents stratégiques respectifs.

31. Le Plan d'action conjoint vise à renforcer davantage l'approche globale «Une seule santé» et à encourager l'adoption des voies de changement nécessaires à une intégration réussie de cette approche à tous les niveaux, de façon à améliorer la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Il s'articule autour de six pistes d'action:

- i. Renforcer les capacités «Une seule santé» pour renforcer les systèmes de santé;
- ii. Réduire les risques liés aux épidémies et aux pandémies zoonotiques qui émergent ou réapparaissent;
- iii. Maîtriser et éliminer les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle qui sont endémiques ou négligées;
- iv. Renforcer l'évaluation et la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la communication sur ces risques;
- v. Endiguer la pandémie silencieuse qui découle de la résistance aux antimicrobiens;
- vi. Intégrer l'environnement dans l'approche «Une seule santé».

32. Chacune des quatre organisations tiendra une consultation avec ses membres afin de recueillir leurs observations sur la portée, l'opérabilité et la faisabilité des activités.